



JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 27 mars.

Moniteur du 26 mars.

PARTIE NON OFFICIELLE.

L'intérêt attaché aux bons du Trésor public a été fixé ainsi qu'il suit à partir du 26 de ce mois.
A 4 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois ;
A 4 1/2 0/0 pour les bons de 6 à 11 mois ;
A 5 0/0 pour les bons à un an.

Le Moniteur publie l'avis suivant, relatif aux souscriptions recueillies pour l'armée d'Orient. Nous croyons devoir le reproduire :

« Les familles des militaires et marins morts à l'armée d'Orient ont été informées par un avis inséré au Moniteur universel, sous la date du 15 juin 1859, qu'il n'existait plus de fonds à distribuer sur les souscriptions recueillies en leur faveur, et que la commission spécialement chargée des répartitions avait dû, dès lors, résigner ses pouvoirs.

» Nonobstant cet avertissement, il parvient encore journellement à l'administration de la guerre, des réclamations qui doivent nécessairement rester sans résultat.

» Les intéressés sont priés de vouloir bien s'abstenir désormais de semblables demandes, que le département de la guerre serait obligé de laisser sans réponse. »

Affaires de Syrie.

Voici le texte de la deuxième convention pour la prolongation de l'occupation française en Syrie :

« Art. 1^{er}. La durée de l'occupation de la Syrie par les troupes européennes sera prolongée jusqu'au 5 juin de la présente année. Il est convenu entre les hautes parties contractantes qu'elle cessera à cette époque, l'évacuation étant effectuée.

» Art. 2. Les stipulations contenues dans le deuxième article de la convention du 5 sep-

tembre 1860, n'ayant point été effectuées, et n'étant pas modifiées par la présente convention, demeurent en vigueur jusqu'au 5 juin de la présente année.

» Art. 3. La présente convention sera ratifiée, et la ratification sera échangée à Paris dans les six semaines et plus tôt, si c'est possible.

» Fait à Paris, le 19 mars 1861. »

Un télégramme de Constantinople, 20 mars, annonce que la Porte a accepté la prolongation de l'occupation française en Syrie jusqu'au 5 juin. La commission internationale demande la prompt exécution des condamnés de Beyrouth. Vély-Pacha, le nouvel ambassadeur de Turquie, partira le 27 de ce mois pour Marseille.

Le Conseil d'État vient de décider qu'aucune loi ne défend aux propriétaires des maisons sujettes à reculement, de faire des travaux dans l'intérieur desdites maisons, même sur la partie retranchable, pourvu que ces travaux n'aient pas pour effet de reconforter le mur de face. D'où il suit qu'un propriétaire peut exécuter des travaux intérieurs, dans la partie sujette à reculement, sans autorisation préalable, mais sauf le droit de vérifier si lesdits travaux ont été confortatifs du mur de face, et de poursuivre la démolition de tous les ouvrages compris dans sa partie retranchable, dans le cas où le mur de face viendrait à tomber ou à compromettre la sûreté de la voie publique.

Il résulte de documents officiels sur l'état de notre marine que la France possède actuellement 475 bâtiments, tant à flot que sur les chantiers, dont 349 à vapeur et 126 à voiles. Dans la première de ces deux catégories, on compte 37 vaisseaux à hélice, 6 frégates cuirassées à hélice, 47 frégates à roues et à hélice, 17 corvettes à hélice et à roues, 126 avisos à hélice et à roues, 14 batteries flottantes à hélice, 57 canonnières à hélice, 14 transports à hélice et 1 bâtiment spécial.

Sur les 126 bâtiments à voile, il y a 8 vaisseaux, 25 frégates, 13 corvettes, 24 bricks, 26 bâtiments légers et 33 transports.

Jamais, comme on le voit, notre marine n'a présenté un ensemble de navires aussi imposant.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

« On se souvient qu'aux termes d'un décret en date du 13 février dernier, certaines marchandises anglaises peuvent entrer en France et y rester un temps déterminé pour y être travaillées. Les marchandises ainsi expédiées de l'Angleterre sont reçues en *admission temporaire*, et le délai fixé pour le renvoi en Angleterre est de six mois. Hier, pour la première fois depuis la promulgation du décret, les employés de la douane de Rouen apposaient l'estampille sur des pièces de coton écru envoyées d'Angleterre pour être teintes et préparées dans un des établissements de notre ville. Ces pièces formaient en tout cinq ballots. On en attend vingt autres d'ici à quelques jours. »

Exposition universelle de Londres.

Le gouvernement de la reine d'Angleterre vient d'adresser à tous les gouvernements étrangers une communication dans le but de les prévenir qu'une exposition universelle de l'industrie et des arts aura lieu à Londres le 1^{er} mai 1862, et que les demandes relatives à l'exposition d'objets de tout genre devront être adressées aux commissaires nommés à cet effet.

Négociations avec la Belgique.

Le traité de commerce avec la Belgique, dont on a déjà annoncé plusieurs fois la conclusion, n'est pas encore signé ; les négociations se poursuivent, et l'on assure que des conférences ont encore eu lieu cette semaine.

Voici ce que dit à ce sujet, l'*Avenir commercial* :

« Nous avons annoncé que les négociateurs du traité avec la Belgique sont convenus du chiffre des droits à établir, et qu'il ne s'agit plus que de rédiger les articles.

» Les droits sur nos vins importés en Belgi-

que seront fixés ainsi qu'il suit par hectolitre :

- » 27 50 à partir du 1^{er} juillet prochain.
- » 25 fr. au 1^{er} janvier 1862.
- » 22 fr. au 1^{er} juillet, ce qui représente à peu près le droit d'entrée à Paris.
- » Cependant les négociations sont encore pendantes, quant aux dates, et peut-être arrivera-t-on à supprimer une des trois époques. — T.-N. Benard. »

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. les actionnaires de la compagnie du Chemin de Fer du Nord sont prévenus que l'assemblée générale prescrite par l'article 34 des statuts, est convoquée pour le lundi 29 avril 1861, à trois heures de relevée, salle Herz, rue de la Victoire, 48, à Paris, à l'effet :

- 1.° D'entendre le rapport du conseil d'administration ;
- 2.° De statuer sur les comptes annuels de la société.

Conformément à l'article 36 des statuts, il faut, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, être possesseur de 40 actions au moins. Les titres, et s'il y a lieu les procurations, doivent être déposés du 1^{er} au 19 avril 1861.

A Paris, au siège de la société, place Roubaix, 24 ;

Ou à Londres, chez MM. N. M. Rothschild et fils.

MM. les actionnaires sont, en outre, prévenus que le tirage au sort du second tiers des actions nouvelles, qui doit avoir lieu conformément à l'article 43 des statuts, sera opéré le lundi 6 mai prochain, à une heure, dans le local ci-dessus indiqué. Les cartes d'admission à l'assemblée générale serviront également pour assister à cette séance.

La compagnie du chemin de fer de l'Ouest vient d'organiser des wagons de troisième classe dans lesquels on va de Paris à Rouen pour 7 francs 50, et de Paris au Havre pour 12 francs.

Le dividende total pour les actions du chemin de fer de l'Ouest est fixé, sauf ratification par

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 27 MARS 1861.

UN RÊVE.

Un vent glacial, descendu avec la nuit du sommet des Alpes, gémissait dans le conduit de ma cheminée, où brillait la flamme pétillante du sapin. Ce soir là, j'étais rentré plus tard qu'à l'ordinaire, fatigué par une longue partie de chasse. Snaw reposait à mes pieds, tout fier de ses exploits de la journée. Immobile et le cou nonchalamment allongé sur ses pattes, il promenait autour de la chambre un regard satisfait. De temps en temps, lorsque ma main appesantie se reposait sur lui, ses yeux semblaient chercher les miens, comme pour me remercier, tandis que le rapide mouvement de sa queue témoignait du plaisir que lui causaient mes caresses. Peu à peu Snaw cessa de me regarder, et son corps ne frissonna plus sous ma main. Une agitation extraordinaire se manifesta dans tous ses membres ; ses mouvements devenaient convulsifs, sa poitrine, soulevée par sa respiration entrecoupée, fit place à de sourds aboiements... Evidemment Snaw rêvait... Qui pourrait dire ce qui se passait alors dans ce je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans la science et qui fait, en dépit de notre orgueil, que l'animal sent, pense et se couvient ?... A force de méditations creuses sur ces matières abstraites, je finis par

ne plus penser moi-même, perdu à travers les mille détours de ce labyrinthe philosophique...

— Parbleu ! mon cher, dit Emile en ouvrant brusquement ma porte le lendemain matin, il fait déjà grand jour. Le soleil dort encore dans sa couche brumeuse, le vent souffle légèrement du nord, et le nez exercé de mes chiens semble y déceler un enivrant fumet de chevreuil.

Je me levai et le suivis tout alourdi par le sommeil. Le ciel, d'un gris foncé, se voilait çà et là de nuages dont les contours commençaient à s'éclaircir des premiers rayons du soleil. La terre était humide et l'air tout chargé des vapeurs du matin ; nos chiens, impatients, le cou tendu et les naseaux ouverts, aspiraient avec ardeur les esprits apportés par la brise.

Nous cheminions dans une étroite vallée, ayant devant nous les sommets neigeux que nous devions atteindre ; nous nous enfoncâmes peu à peu dans une gorge profonde, et nos chiens, libres enfin, s'élançèrent à travers les détours de la montagne, réparant de temps en temps sur le revers ou sur la cime des rochers. Après quelques heures d'une marche pénible, un de nos guides accourut et nous annonça qu'il avait découvert les traces de la bête. Nous le suivîmes avec précaution, et nous aperçûmes en effet, à quelques pas de là, l'empreinte de larges pattes sur le bord d'un ravin profond. Le guide s'agenouilla, examinant attentivement les traces laissées sur la neige, puis il y passa plusieurs fois la langue, étudia attentivement la saveur dont elle était imprégnée, et se relevant avec l'aplomb d'un homme sûr de son fait :

— La journée sera rude, dit-il d'un air d'importance, et nous ne tarderons pas à nous trouver nez à nez avec un vieil ermite dont j'ai

promis depuis longtemps la dépouille à Jeanne pour sa parure d'hiver.

Après avoir indiqué à chacun la direction qu'il devait prendre.

— Vous, me dit-il, je vous destine la meilleure place : en restant ici parfaitement immobile, vous ne tarderez pas à recevoir la visite du vieux montagnard ; surtout, si vous tenez à embrasser ce soir votre femme et vos enfants, quand vous le verrez s'approcher, ne vous dérangez pas et laissez-le venir flaire, le plus près possible, le bout du canon de votre fusil ; alors... vous comprendrez.

Je ne comprenais que trop bien et goûtais fort peu la préférence dont j'étais l'objet. Néanmoins je m'efforçai de sourire en remerciant mon guide de cette attention flatteuse, et je m'assis en silence, l'œil fixé dans la direction qui m'avait été indiquée.

Je perdis bientôt de vue successivement tous les chasseurs. Quand le dernier eut disparu et que j'eus cessé d'entendre le bruit de la neige durcie craquant sous ses pas, je promenai avec effroi les yeux autour de moi. Tout était morne et silencieux ; de temps en temps seulement le souffle léger de la brise détachait çà et là quelques masses blanches qui formaient en tombant un bruit sourd et monotone. L'impression pénible dont je n'avais pu me défendre finit cependant par se dissiper, et je tombai peu à peu dans une profonde rêverie qui m'enleva totalement le sentiment de ma position. Ma pensée, s'envolant de ces tristes lieux, me ramena bientôt sous le toit fortuné que je me reprochais d'avoir quitté ; je songai à ma femme, à mon petit Paul... Mais, le dirais-je ? ce que je regrettais surtout dans un pareil moment, c'était mon chien, mon brave et fidèle Snaw. Je me rappe-

lais toutes les occasions où j'avais vu briller son courage et sa force. Peut-être a-t-il succombé dans une lutte inégale... En ce moment un choc violent, accompagné d'un sourd grognement, me précipita la face contre terre. Deux lourdes pattes se posèrent sur mon dos, et je sentis courir sur ma joue un souffle humide et chaud. Je tournai la tête en tremblant... c'était Snaw, mon cher Snaw, dont l'empressement et les brusques démonstrations de joie avaient failli me faire mourir de peur. En dépit des exhortations de mon guide, je rendis à Snaw toutes ses caresses, et joyeux d'avoir retrouvé mon dévoué compagnon, je ramassai promptement l'arme échappée de mes mains ; je secouai la neige de ma casquette et de mes habits, et suivis sans plus tarder le chemin que mon chien semblait m'inviter à choisir. Je pensai qu'il me conduirait vers quelqu'un de mes compagnons auquel je parviendrais facilement à prendre le change sur la cause de ma désertion, au moyen d'un de ces innocents mensonges qu'un chasseur trouve toujours, faute de mieux, dans le fond de sa gibecière. Cet espoir me fortifia quelque temps contre les fatigues d'une marche qui n'était pas sans périls. Mais à l'approche de la nuit, je ne pus m'empêcher de concevoir quelques inquiétudes sur le résultat de mon voyage. Snaw lui-même semblait avoir perdu la confiance qu'il avait montrée jusque là ; il allait et venait autour de moi, s'arrêtant de temps en temps comme pour me consulter. Mon anxiété croissait avec les ténèbres. A la fin, je n'y tins plus ; la frayeur s'empara de moi ; je commençai à siffler, à crier et à appeler, et Snaw, me considérant d'un air consterné, se mit à aboyer à l'unisson. Je ne pus me défendre de rire en songeant qu'il y avait de quoi faire fuir tous les ours de